

Le château de Sully-sur-Loire et ses environs



Randonnée n°1882852

Une randonnée proposée par Jean-Louis Pinault

Petite promenade pour admirer la forteresse médiévale sous toutes ses facettes et pour cheminer dans le parc du château ainsi que sur les digues qui protègent la ville du fleuve. De nombreux oiseaux migrateurs se réfugient sur le magnifique plan d'eau du château.

Durée :	1h50	Difficulté :	Facile
Distance :	6.27km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	16m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	16m	Région :	Sologne
Point haut :	128m	Commune :	Sully-sur-Loire (45600)
Point bas :	110m		

Description

Départ sur le parking du château de Sully-sur-Loire

(D/A) Suivre les douves, château à main gauche. Pour cela, virer à gauche à la rencontre de l'Avenue de Béthune, puis de nouveau à gauche jusqu'à rencontrer un mur (ce qui revient à faire le demi-tour du château).

Abandonner les douves en bifurquant à droite pour rejoindre la Rue du Maréchal Foch par les escaliers

Balisage jaune

(1) S'engager sur la Rue du Maréchal Foch à gauche, puis la Rue des Déportés à droite, au premier croisement. Passée la mairie, serrer à gauche pour longer la Rue Porte Berry.

(2) Juste après l'Office du Tourisme, obliquer à gauche Avenue de la Venerie qui mène au plan d'eau du château: garder cette rue jusqu'à rencontrer l'Allée des Tilleuls peu avant le plan d'eau. Prendre l'allée des Tilleuls à droite qui côtoie le plan d'eau. Descendre de la digue pour s'approcher au plus près du plan d'eau. Le longer jusqu'à son extrémité, le contourner après avoir franchi la grille donnant accès au parc du château, et poursuivre tout droit dans l'espace boisé du parc, toujours en suivant la digue à main droite.

(3) Au premier carrefour, quitter l'allée du parc pour le chemin qui traverse la Sange, à droite, puis refaire le chemin en sens inverse en suivant la Sange, à main droite. Sitôt passées les installations sportives, poursuivre sur le chemin herbeux, en face, après avoir franchi le pont sur la Sange. Le chemin herbeux au tracé sinueux finit par rencontrer une petite route.

(4) Continuer en face de la petite route, en rive d'un nouveau plan d'eau. L'allée herbeuse côtoie d'abord le plan d'eau en s'en éloignant d'une vingtaine de mètres puis le traverse en empruntant la digue avant de rencontrer un chemin transversal sur lequel on s'engagera à droite. Celui-ci suit le plan d'eau jusqu'à intercepter une petite route.

(5) Au carrefour, cheminer à gauche sur la petite route. Celle-ci traverse la Sange, longe une ferme, puis monte sur la levée de la Loire pour rejoindre le GR® de Pays Sentier Historique de la Vallée des Rois. S'y engager à gauche. La petite route offre de belles vues sur la Loire à main droite, surplombant le fleuve de quelques mètres. Au carrefour, poursuivre sur la levée sur quelques dizaines de mètres et traverser la Sange.

(6) Pénétrer de nouveau dans le parc du château sitôt la Sange franchie en passant la grille située sur la gauche. L'allée pénètre dans l'espace boisé du parc. Virer à droite au bout d'une centaine de mètres où se trouve une grotte et terminer la randonnée sur l'allée rectiligne qui mène au château. Traverser la douve, face au château, puis obliquer à droite pour de nouveau franchir la douve, puis retrouver l'aire de stationnement, au point de départ **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Parking du château de Sully**
N 47.768449° / E 2.375334° - alt. 112m - km 0
- 1 Rue du Maréchal Foch à gauche**
N 47.766771° / E 2.375246° - alt. 118m - km 0.31
- 2 Avenue de la Venerie à gauche**
N 47.764933° / E 2.376932° - alt. 119m - km 0.6
- 3 Chemin qui traverse la Sange, à droite**
N 47.768492° / E 2.385001° - alt. 120m - km 1.67
- 4 Chemin herbeux, en face**
N 47.764304° / E 2.389209° - alt. 116m - km 2.31
- 5 À gauche sur la petite route**
N 47.762899° / E 2.400222° - alt. 116m - km 3.29
- 6 Grille à l'entrée du parc**
N 47.771153° / E 2.383309° - alt. 119m - km 5.45
- D/A Parking du château**
N 47.768503° / E 2.375417° - alt. 112m - km 6.27

Informations pratiques

La randonnée traverse le parc du château qui ouvre de 9h à 18h du 1er octobre au 31 mars et de 8h30 à 22h du 1er avril au 30 septembre.

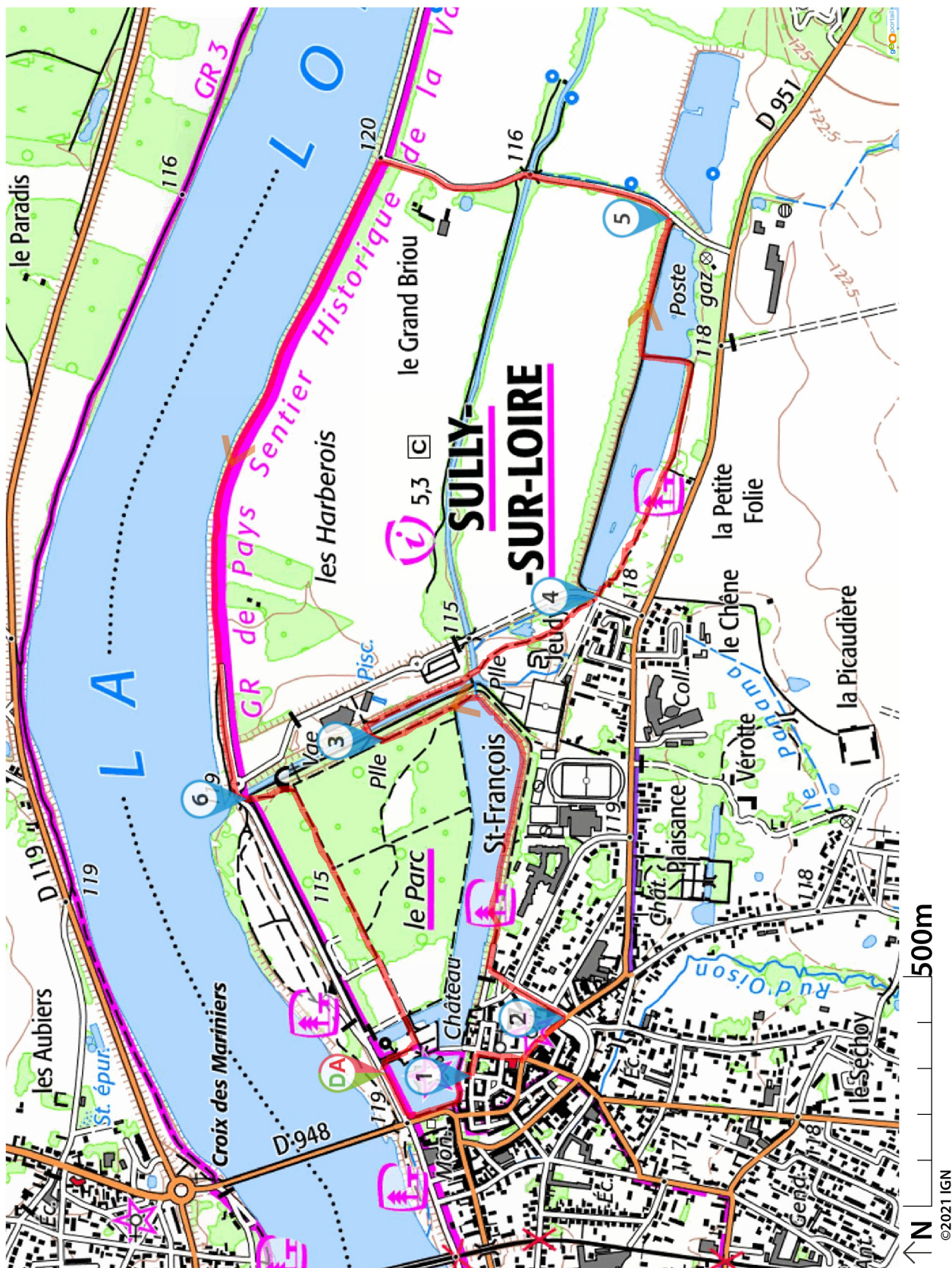
Elle peut se pratiquer en toutes saisons.

A proximité

L'intérêt principal de la randonnée est le [château de Sully](#)

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-chateau-de-sully-sur-loire-et-ses-env/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

Visorando
Préparer et partager ses randos

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

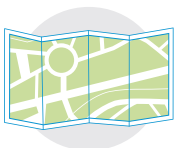
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



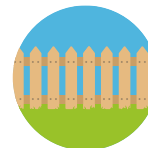
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



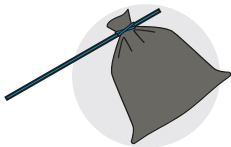
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.